

Commune de BOLLEZEELE

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 juin 2025

En mairie - 19 h 30 / 22 h 30

La présidence de la séance est assurée par Pierre MARLE, maire.

Le secrétariat de séance est assuré par Christine KIECKEN.

Nombre de membres du Conseil Municipal	15
En exercice	15
Nombre de membres présents	13
Nombre de votants par procuration	0

PRÉSENTS (13) :

MARLE Pierre, VANPOUILLE Laurent, AGEZ Marie-Noëlle, BOULOGNE Sabrina, DECANter Bertrand, DIACRE Michel, DUROISIN Murielle, KIECKEN Christine, MASSEY-BOERHAVE Yvette, MISSIAEN Stéphane, POUBLANC Jean-Michel, FREVIN Faustine, BERTRAM Louis.

ABSENT ayant donné procuration (0) : néant

ABSENT(S) (2) : LYOEN Jean-Noël, PETYT Guillaume.

Pierre MARLE rappelle que le procès-verbal de la séance du 21 mai 2025 a été adressé à tous les membres du Conseil Municipal. Il soumet le procès-verbal à l'approbation de l'Assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

DELIBERATIONS

1/ Personnel communal

- M. le Maire annonce le départ en retraite d'un agent au 1^{er} septembre 2025.
M. le Maire propose de lui attribuer un cadeau de départ d'une valeur de 200 € (carte cadeaux ou chèques cadeaux ou matériel)
- Le conseil municipal décide de recruter au 1^{er} septembre 2025 un nouvel agent suite à la vacance du poste d'adjoint technique à 17/35ème
L'agent recruté serait stagiaire pendant un an puis pourrait être titularisé.
L'agent bénéficierait du RIFSEEP. Un arrêté individuel fixera le montant régime indemnitaire. Accord du conseil municipal.
- M. le Maire propose de revoir les attributions de RIFSEEP des agents.
- Emploi permanent de secrétaire général de mairie.
Suite à la création au 1^{er} janvier 2024 d'un nouveau statut de secrétaire général de mairie, il est nécessaire de formaliser la nomination de l'agent en charge des fonctions de secrétaire général de mairie.
En premier lieu, il est nécessaire de délibérer pour créer un emploi de secrétaire général de mairie et ensuite de prendre un arrêté de désignation à ces fonctions.
- la commune a délibéré pour la participation santé dans le cadre de contrats labellisés au 1^{er} janvier 2026 pour un montant de 20 € par agent et par mois.

La commune a la possibilité d'adhérer aux conventions de participation du CDG59 dont les conditions sont intéressantes en santé et prévoyance. L'adhésion se fait suite à l'avis du comité social territorial du Centre de Gestion.

M. le Maire propose d'adhérer aux conventions de participation santé et prévoyance du centre de gestion sur la base de participation de 20 € par mois et par agent en santé et 10 € par mois et par agent en prévoyance.

Accord du conseil municipal pour solliciter l'avis du comité social territorial.

2/ Fixation du montant des crédits alloués à l'école publique pour l'année scolaire 2025/2026.

Le Conseil Municipal fixe à 36.20 € par élève le montant alloué pour les fournitures et à 21.89 € celui alloué à l'achat de petits matériels. Le crédit attribué à l'achat des prix de fin d'année est fixé à 7.00 €.

3/ Avis sur l'avenir du SIROM

L'avenir SIROM est incertain.

Cœur de Flandre Agglo (CFA) souhaite :

- intégrer une nouvelle structure avec la création d'un grand syndicat pour toutes les intercommunalités CCHF/ Cœur de Flandre Agglo /Communauté de communes de Flandre Lys/ communauté de communes du pays de Lumbres/ Communauté d'agglomération du Pays de Saint Omer.

- le même traitement pour toutes les communes de son territoire. Une partie des habitants paie de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères TEOM et l'autre partie paie la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitatives REOMI

M. le Président de la CCHF souhaite reprendre la compétence au sein de la CCHF pour conserver une structure à taille humaine et ne pas passer en REOMI.

Les vice-présidents de la CCHF sont majoritairement pour la récupération de la compétence.

M. le Maire expose que ce sont les conseillers communautaires qui vont voter sur le sujet.

M. le Maire invite les membres du conseil municipal à s'exprimer sur le sujet.

4/ Projet école – assistance à maîtrise d'ouvrage

M. le Maire informe que le groupe de travail en charge du projet d'école s'est réuni et a finalisé le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) pour la sélection de l'assistant à la maîtrise d'ouvrage.

La consultation pourra être lancée après les vacances d'été via un accord cadre, mono attributaire à marchés subséquents. Accord du conseil municipal.

M. le Maire informe que pour de tels projets, la durée d'emprunt peut aller jusqu'à 40 ans. Pour un million d'euros emprunté, on peut estimer le remboursement d'emprunt à 50 000 euros par an.

La capacité d'autofinancement brut de la commune est variable (200 000 € en 2023, 115 000 € en 2024). Elle incite à la prudence pour ne pas bloquer les investissements futurs de la commune.

Murielle DUROISIN demande le devenir des anciens bâtiments scolaires. Le prochain conseil municipal en décidera.

5/ Travaux et achats

- M. le Maire propose l'achat d'illuminations de Noël soit un motif pour la mairie et 7 illuminations pour les mats d'éclairage public pour une dépense de 1 439 € HT.
- Parrainage de l'abribus par la société ALDI
M. le Maire rappelle les courriers de la société ALDI concernant la vétusté de l'abribus situé devant le magasin route de Gravelines.
La société ALDI propose de parrainer l'acquisition d'un nouvel abribus par la commune en faisant un don de 2 500.00 € à la commune.
Accord du conseil municipal.

6/ ACM été 2025 – tarif des repas à l'EHPAD Saint Louis

Monsieur le Maire rappelle que les enfants de l'ACM mangeront à l'EHPAD au cours de l'été 2025. Le conseil d'administration de l'EHPAD a fixé le coût du repas à 4€ (prix unitaire).

Monsieur le Maire propose de valider cette offre. Accord du conseil municipal.

7/ Noréade – pose d'une citerne souple pour la défense contre l'incendie

M. le Maire rappelle l'implantation d'une poche souple par Noréade dans le bois pour la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI).

Noréade propose l'implantation d'une nouvelle citerne souple dans l'espace vert à l'entrée de la rue de Flandre. Cet équipement assurera la DECI pour le centre du village. Noréade devrait également installer une citerne souple dans le parc de l'EHPAD Saint Louis, route de Merckeghem.

Il propose que la commune prenne en charge l'entretien de la haie de la poche souple qui sera implantée à l'EHPAD, conformément au souhait émis lors du conseil d'administration de l'EHPAD.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à l'installation d'une poche souple pour la Défense Extérieure Contre l'Incendie, rue de Flandre et décide de prendre en charge l'entretien des haies qui seront mises en place par Noréade autour des citernes souples.

8/ Questions et informations diverses

- M. le Maire donne lecture de la carte postale envoyée de Branféré par la classe de CM1-CM2 de l'école publique le Chat Botté remerciant le conseil municipal pour la subvention attribuée pour la classe de découverte.
- L'audit sur la taxe foncière de la commune réalisé par Juricia n'a pas détecté d'optimisation fiscale significative à réaliser.
- M. le Maire fait part d'un mail de M. CLEMENT, nouvel habitant au lotissement du Chat Botté. Il concerne une demande d'accueil extrascolaire le mercredi. En parallèle, M. CLEMENT a lancé une pétition sur Facebook. Pétition qui a recueilli

18 signatures. Une partie des signataires n'habite pas la commune. Ce service n'existe pas à Bollezeele et n'est pas un projet à court terme pour la commune. Ce service existe à Lederzeele. Il est géré par Proxi Services, la commune va se renseigner sur son organisation.

- Laurent VANPOUILLE indique que Noréade va réaliser de gros travaux sur le réseau d'assainissement route de Merckeghem, de l'EHPAD jusqu'à la Grand Place, pendant 6/8 mois au printemps 2026.
- Laurent VANPOUILLE fait part des propositions de la commission cadre de vie du 23 avril 2025

Pour la rue de l'Eglise :

1. Faisabilité de la mise en place de feux tricolores sur la place à l'intersection avec la rue de la Poste
2. Passage à 30 km/h rue de l'Eglise de l'Hostellerie Saint Louis à la route de Merckeghem au niveau du magasin Utile

La deuxième proposition est retenue par le Conseil Municipal.

- M. le Maire indique avoir réalisé un recrutement au service technique pour les espaces verts.

Bertrand DECANter interroge sur l'état du bâtiment de l'EHPAD.

Marie-Noëlle AGEZ rappelle le barbecue de fin d'année en cantine scolaire le vendredi 4 juillet 2025.

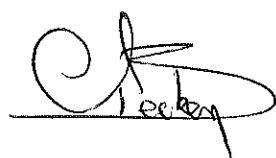
Stéphane MISSIAEN fait part d'un problème sur une grille d'avaloir route de Saint-Omer. Le désordre a été signalé à Noréade. Il relate les propos d'un riverain qui signale un manque de finition dans l'entretien des espaces verts sur le Point Fort Yser.

Il présente un devis de location d'une voiture pour la ducasse, véhicule en adéquation avec le thème de la Ducasse « Retour vers le futur » : une De Lorean. Le conseil municipal ne retient pas le devis présenté.

Le conseil municipal décide de demander aux agents communaux de retirer tout affichage sur sacs poubelle et palettes mis en place au rond-point de l'Erkelsbrugge.

Christine KIECKEN interroge sur les travaux envisagés en mairie. Des entreprises doivent être contactées.

La secrétaire
Christine KIECKEN



Le Maire
Pierre MARLE

